

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice: 33

Présents: 24

Absent :

Procurations: 7

Votants:

31

9

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

<u>Présents</u>: Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé: Jean-Luc PAULAT

Absent: Jean-Marc LACOMBE

PM/152-2023

Présentation du rapport annuel du comité d'éthique sur la vidéo protection de la ville d'Onet-le-Château

Vu la charte du comité d'éthique sur la vidéo protection de la Ville d'Onet-le-Château et notamment son article 4.1, Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que le rapport annuel du comité d'éthique sur le système de vidéo protection communal doit être présenté au Conseil Municipal conformément à l'article 4.1 de la charte dudit comité.

ENTENDU que ce document reprend le fonctionnement du système de vidéo protection et de vidéoverbalisation, les éventuelles doléances de la population et le respect des règles fondamentales des libertés publiques.

CONSIDERANT que la commune d'Onet-le-Château a organisé, le mardi 14 novembre 2023, en présence des membres du comité d'éthique élus par délibération du 6 mai 2021 ou de leur représentant, la séance annuelle au cours de laquelle il a été fait le bilan de l'ensemble des actions menées grâce au système de vidéo protection sur l'année 2022.

CONSIDERANT qu'en application de l'article 4.1 du comité d'éthique sur la vidéo protection, le Conseil municipal de la ville d'Onet-le-Château doit prendre acte dudit rapport annexé à la présente délibération et transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- prend acte du rapport annuel du comité d'éthique sur la vidéo protection tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance.

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Philippe KÉROSLIAN

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 2 6 NFC. 2023

Et de la publication le : 2 7 DEC. 2023